DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBAIN/URBANISME ET LOGEMENT Réf.:



Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 21/02/2025

ID : 069-216900290-20250207-DAU_AR20250206-AR

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro: DAU_AR20250206

Objet : Portant numérotation de voirie - 15 rue du Capitaine Frank Labois

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU l'article L. 2213.28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Permis de Construire accordé sous le n° PC 069029 23 00043,

ARRÊTE

Article 1 : Le terrain cadastré A 1242 portera le numéro de voirie suivant, conformément au plan ci annexé:

15 rue du Capitaine Frank Labois

Article 2 : Le présent arrêté est transmis en recommandé avec accusé de réception au(x) propriétaire(s) du terrain.

Article 3 : Cette numérotation est transmise à l'ensemble des personnes intéressées. Elle fera l'objet d'un procès-verbal qui sera transmis au service du Cadastre. Copie de ce procès-verbal sera également transmise à toutes les administrations concernées.

Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

—

Webdelib

ID: 069-216900290-20250207-DAU_AR20250206-AR

Article 5 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur <u>www.telerecours.fr</u> dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

